

L'humoriste Vardan Petrosyan est détenu arbitrairement en Arménie



INTERVIEW - Impliqué dans un accident de voiture à Erevan, l'acteur arménien, qui a lui-même failli mourir, est jugé vendredi 28 mars pour «avoir entraîné la mort de deux personnes sans intention de la donner». Sa belle sœur, Elisabeth Hamel, dénonce « *un déni de justice* ».

Dans trois jours, le procès de Vardan Petrosyan (55 ans) aura lieu à Erevan. Acteur et humoriste de grande renommée en Arménie, il fait partie des cinq personnalités les plus aimées des habitants de ce pays. Connue également en France pour avoir travaillé aux côtés de Robert Hossein, il a toujours combattu la corruption et les violations des droits de l'homme perpétrées par le régime arménien. Le pays est souvent condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales en violation des droits fondamentaux qu'elle protège, et cette fois, c'est Vardan Petrosyan qui en fait les frais. La

famille de l'artiste a fait parvenir un communiqué à la presse, tentant de faire réagir l'opinion française sur sa détention sommaire et injustifiée, car elle craint un déni de justice.

Sa belle sœur, Elisabeth Hamel, explique. «C'est le 20 octobre 2013 à que tout commence. Vardan se trouvait sur l'autoroute, lorsqu'un véhicule n'étant pas autorisé à rouler et dans lequel se trouvait six personnes, l'a percuté. Le véhicule s'était trompé de sortie et il effectuait une marche arrière. Bien entendu, le conducteur nie les faits. N'ayant pu l'éviter, la violence du choc a causé la mort de deux adolescents. Vardan a été gravement blessé. Il est resté trois jours dans le coma, et a subi de nombreuses opérations. Aujourd'hui il souffre toujours de lésions et, anémié, il a perdu quinze kilos».

Passible d'une peine de 4 à 10 ans d'emprisonnement

Le lendemain, une enquête criminelle était ouverte pour infraction routière ayant entraîné la mort de deux personnes ou plus sans intention de la donner. Cette infraction rend l'auteur passible d'une peine de 4 à 10 ans d'emprisonnement. L'homme qui partage sa vie entre l'Arménie et Paris a donc été mis en examen, encore mourant, et les magistrats ont décidé de l'incarcérer en hôpital pénitentiaire. «Ils sont venus le chercher alors qu'il était en soins intensifs, il a été traîné en ambulance devant un juge et est resté assis sur un chaise pendant des heures, il perdait connaissance et se vomissait dessus», raconte Elisabeth Hamel.

Apprenant la nouvelle, 11 000 habitants d'Erevan ont signés une pétition en soutien à l'artiste et quatre-vingt personnalités arméniennes se sont mobilisés en faveur du mis en cause, s'engageant à payer toute caution qui pourrait être décidée par les magistrats de la Cour d'appel. Mais encore une fois, sa libération, même sous caution, a été rejetée. Depuis le 9 novembre, il est donc détenu en hôpital pénitencier, dans la ville d'Erevan, où le manque de soins médicaux appropriés l'affaiblit un peu plus chaque jour. Cela fait 5 mois que sa détention préventive est prolongée, «sans aucun motif, en violation de la présomption d'innocence» selon sa belle sœur». Pour elle, Vardan Petrosyan fait l'objet d'un «véritable acharnement» de la part de la justice.

Alain Delon, Seda Azanavour ou encore d'Etienne Prevost ont signé la pétition

Le procès se déroulera le 28 mars prochain, mais, compte tenu du caractère partial de cette affaire, sa famille pense qu'il fera encore l'objet d'un déni de justice. C'est pourquoi ils se mobilisent. Le cas de Vardan Petrosyan a donc résonné jusqu'en France. À ce jour, une pétition de soutien a rassemblé plus de 9000 signatures, parmi lesquelles celle d'Alain Delon, de Seda Azanavour ou encore d'Etienne Prevost, l'éditeur du Who's Who en France et Henry-Jean Servat. Pour Elisabeth Hamel, le but final est de se faire entendre jusqu'aux plus hautes fonctions de l'État. «François Hollande va aller en Arménie au mois de mai prochain. Nous avons saisi Laurent Fabius et Christiane Taubira pour qu'ils interviennent auprès d'un pays ami. Pour que Vardan ait le droit à un jugement équitable. Il faut trouver une solution diplomatique pour qu'il puisse être jugé dans les règles ou rentrer et se faire soigner en France, car il a besoin de soins.»

Sources :

